

pour une politique ouvrière

JOURNAL DE L'UNION DES CERCLES POUR UNE POLITIQUE OUVRIÈRE, ASSOCIÉ À L'ENTENTE INTERNATIONALE DES TRAVAILLEURS ET DES PEUPLES

► La conférence européenne tenue à Paris lance un appel :

« Unité pour le retrait du jugement de la Cour de justice européenne contre les syndicats suédois »

► Les maçons ouvrent le débat dans leur syndicat : quel bilan de la libre circulation ?

► 31 janvier à Lausanne: 10'000 grévistes, 18'000 manifestants : les fonctionnaires vaudois répondent massivement à l'appel de leurs organisations contre la réforme de la classification des fonctions et des salaires

► 8 mars, Lausanne: 4ème conférence de syndicalistes et de militants socialistes contre l'UE

La fin du mois de janvier a vu les travailleurs et la population de ce pays se dresser pour la défense de conquêtes sociales acquises depuis un siècle. Les fonctionnaires vaudois se sont massivement mobilisés le 31 janvier pour le retrait du nouveau système de classification des fonctions : 10'000 grévistes, 18'000 manifestants. La mobilisation avait reçu le soutien du PSV.

A quelques jours de là, l'assemblée générale des maçons votait à l'unanimité le lancement d'une campagne de lutte culminant dans des grèves nationales au mois de mars pour contraindre le patronat à avaliser le CCT négocié difficilement à la fin 2007.

Le 30 janvier, une manifestation était organisée par des jeunes de l'USS, d'Unia, du SEV, du syndicat de la communication, de Comedia ainsi que des JS contre la proposition, actuellement discutée au SECO dans le cadre de la révision de l'ordonnance sur la loi sur le travail, de supprimer l'interdiction de travail de nuit et du dimanche pour des jeunes à partir de 16 ans.

Quelques semaines plus tôt, le peuple genevois inscrivait dans la constitution le monopole de l'Etat sur le marché de l'électricité dans le canton (Voir le *Journal*, n° 292 et n° 293)

Les travailleurs, avec leurs organisations, cherchent les voies de la mobilisation pour la défense de conquêtes inscrites dans les rapports sociaux dans ce pays depuis des dizaines d'années, souvent au prix de luttes difficiles et de sacrifices de générations

Editorial

Les normes et garanties telles qu'elles ont été inscrites dans les législations nationales

par Max Robert

de militants.

Dans le même temps, Thomas Christen, secrétaire général du PSS, appelle à la tenue d'un nouveau débat sur l'Europe. La question fondamentale est selon lui, la poursuite de la voie bilatérale. Et il ajoute que cette discussion ne doit pas occulter « le débat sur les développements à moyen et long terme des relations entre la Suisse et l'UE (...) le PS entend bien mettre à profit le débat qui va s'ouvrir pour revenir à la charge avec la seule perspective d'avenir qui tienne, c'est-à-dire celle de l'adhésion à l'UE ».

La question est posée : en cas d'adhésion,

et même en cas de poursuite de la voie bilatérale, quelle garantie avons-nous que les conquêtes sociales et démocratiques peuvent être défendues dans ce pays ?

Un maçon l'expliquait dans les colonnes de *L'Evénement syndical* du 30 janvier : « Sans convention, la libre circulation des travailleurs risque d'aboutir au démantèlement social. Et dans ces conditions, nous devrions remettre en cause les bilatérales ». Or comment ne pas s'inquiéter ? La cour européenne de justice, lors de deux jugements récents, a donné raison à la partie patronale contre les syndicats qui combattaient pour l'application sur leur territoire national des CCT et lois nationales – et non pas des normes en vigueur dans les pays d'origine des travailleurs et de leurs entrepreneurs (voir dans ces pages les jugements de la cour européenne sur Laval, Suède, et Viking, Finlande.)

La seule issue ne réside-t-elle pas dans la lutte unie, en Suisse et avec les travailleurs de tous les pays d'Europe, pour l'application dans chaque pays des normes et garanties telles qu'elles ont été inscrites dans les législations nationales ? C'est-à-dire, au final, la lutte contre l'application dans chaque pays des directives européennes qui prétendent remettre en cause ces droits et garanties ?

Et si le PSS doit proposer des réponses sur les relations entre la Suisse et l'UE, ces réponses ne doivent-elles pas partir des aspirations des travailleurs qui mandatent le PSS ?

Le 8 mars 2008, 14h00, à la Maison du peuple de Lausanne

Quatrième rencontre de militants opposés à la politique d'intégration à l'UE

« Chères et chers camarades,

A travers plusieurs appels et bulletins de correspondance, nous avons cherché démontrer comment les directives de l'UE entraînaient la destruction des services publics, comment les assurances sociales étaient démantelées au nom de l'application des critères de convergences du traité de Maastricht. Nous avons débattu et nous nous sommes opposés à l'orientation d'adhésion de la Suisse à l'UE mise en œuvre par Hans-Jürg Fehr.

Lors de la 3^e rencontre, à six mois des élections fédérales, nous avons en particulier cherché à mettre en garde la direction du parti sur le fait que cette orientation ne pouvait qu'éloigner le parti de sa base électorale.

Dans quel contexte avons-nous décidé d'appeler à une 4^e rencontre ?

(...) Un récent arrêt de la cour européenne de justice a condamné un syndicat suédois au titre d'entrave à la « libre prestation de service » (art. 49 du Traité de Maastricht). (...) Les exemples se multiplient, qui nous obligent à repenser la question : la défense des droits et acquis des travailleurs est-elle possible dans le cadre de l'UE ? L'existence des syndicats et des organisations ouvrières n'est-elle pas menacée par les institutions de l'Union européenne ? Telles sont les questions qui ont été au cœur de la conférence ouvrière européenne de Paris des 2 et 3 février, à laquelle ont participé plusieurs membres de notre regroupement.

En Suisse, ces questions nous paraissent devoir être rediscutées alors que la Société suisse des entrepreneurs a dénoncé la CCT de la maçonnerie et que la question de la « libre circulation des personnes » revient à l'ordre du jour en relation avec l'élargissement de l'accord de nouveaux pays. La 4^e rencontre se tiendra une

semaine après le congrès extraordinaire du PSS, qui fait suite à la démission de Hans-Jürg Fehr et à l'élection de Christian Levrat pour lui succéder à la présidence du parti. Après la défaite des élections fédérales,

est-il possible de ramener le parti sur la voix de la défense des revendications des salariés, comme le revendique Christian Levrat, sans rompre avec l'orientation d'adhésion à l'UE ? Est-il possible par exem-

ple de s'opposer à la privatisation et au démantèlement de La Poste, dans le cadre de l'UE, dont le Parlement a voté la libéralisation totale du marché postal ? (...)

Alexandre Anor

CONGRÈS DU PSS
MARS 2008

Interview de Pierrette Iseli, conseillère générale à Bevaix (NE)

Il est urgent que le PS se ressaisisse

Tu es déléguée au congrès du PSS du 1^{er} mars prochain. Et tu à signé la lettre ouverte à Christian Levrat : quel est à tes yeux l'enjeu du congrès ?

Christian Levrat a expliqué que si le PS avait subi une défaite historique lors des dernières élections, c'est parce qu'il s'est détourné des revendications des salariés qui constituent sa base électorale. Je pense que cette appréciation est juste. L'importance de l'appel, c'est qu'il met le doigt sur la cause du problème, à savoir l'orientation impulsée par Hans-Jürg Fehr d'adhésion rapide de la Suisse à l'UE.

Dans le canton de Neuchâtel, où le PS est le pilier de la majorité, son recul lors des élections fédérales a été très important. Le Conseil d'Etat a entrepris ce qu'il a appelé une « réforme de l'Etat », mais qui est en fait un démantèlement de l'Etat social. Or cette « réforme » s'enracine dans une perspective qui est celle de l'intégration à l'UE.

Peut-on établir formellement le lien avec l'UE ?

Le Conseil d'Etat a publié en janvier dernier une « déclaration », intitulée : « Ensemble, avec réalisme et bon sens ». On peut y lire ceci : « Dans une Europe en construction, une Suisse en transformation, les clivages locaux et régionaux doivent être dépassés ». Par cette déclaration, le Conseil d'Etat entendait justifier la fermeture de la pédi-

atrie à l'hôpital de La Chaux-de-Fonds et sa centralisation à Neuchâtel. Les milliers de travailleurs qui venaient de manifester à Couvet et à La Chaux-de-Fonds en défense de leurs hôpitaux étaient sommés de dépasser les clivages locaux. au nom de l' « Europe en construction » et d' « une Suisse en transformation ». La Suisse en transformation, c'est évidemment son adaptation à l'Union européenne. En fait la Suisse, est en train de mettre en place un dispositif de régionalisation, comme le fait l'Union européenne. Et à Neuchâtel, les conseillers d'Etat socialistes reproduisent la même politique « régionale » à l'échelle du canton.

Est-ce que tu peux donner des exemples de cette politique de régionalisation ?

La régionalisation permet de prendre des décisions brutales sans que les parlements puissent faire quoi que ce soit. J'ai parlé de la pédiatrie, mais tous les services hospitaliers sont visés. Ainsi il est aussi prévu que l'obstétrique soit regroupée sur un seul site. Les polices communales sont pressées de s'intégrer à « la police unique », la médiatèque scolaire devrait être regroupée à La Chaux-de-Fonds, etc.

Dans sa déclaration, le Conseil d'Etat affirme vouloir « que le canton tire le meilleur parti des récentes modifications en matière de politique régionale et d'agglomération (...) La réorganisation du canton et son déve-

loppement régional passent par le partenariat des Communes regroupées ». Cela s'appelle le RUN, « réseau urbain neuchâtelois ». Il passe aussi par les fusions de communes, qui sont des fusions forcées. D'abord, l'Etat étrangle financièrement les communes par des reports de charges, ensuite il leur propose une aide financière conditionnée par la fusion. Le PS du Val-de-Travers a mis toutes ces forces dans ce processus. Or c'est dans le Val-de-Travers que le PS a le plus perdu lors des dernières élections fédérales. La population n'est pas favorable aux fusions. A Pesieux, la fusion a été rejetée en votation populaire. Les gens craignent que cela entraîne des suppressions de services ou de prestations et que le pouvoir de décision ne leur échappe.

Quel est l'objectif de la lettre à Christian Levrat ?

Il est urgent que le PS se ressaisisse. Si Christian Levrat veut ramener le parti sur la voie de la défense des revendications des salariés comme il l'a dit, il faudra forcément qu'il rompe avec l'orientation d'adhésion à l'UE. Sinon, la logique de démantèlement social qui est au centre du traité de Maastricht imposera ce démantèlement. Voilà pour quoi j'ai signé la lettre ouverte à Christian Levrat. Nous ne pouvons pas faire l'économie de ce débat, si nous voulons ramener le parti sur la voie des succès politiques.

Red.

CONGRÈS DU PSS
MARS 2008

Interview d'Albert Anor, militant du PS-Ville de Genève

C'est l'adaptation aux normes de l'UE qui a conduit le PSS à l'échec électoral

► *Nous avons rencontré Albert Anor, enseignant, syndicaliste au SSP qui a été élu délégué au prochain congrès extraordinaire du PSS à Bâle.*

Pourquoi as-tu postulé pour être délégué au congrès du PSS ?

Comme chacun le sait, l'enjeu principal de ce congrès est l'élection d'un nouveau président et d'une équipe de direction renouvelée (4 nouveaux vice-présidents). Cette élection intervient après le désastre électoral de l'automne dernier qui a vu le PSS perdre 9 sièges sur 52 soit 4,5% de voix, Hans-Jürg Fehr a démissionné sur la base de cet échec cuisant, lui qui avait fixé l'objectif de faire du PSS le premier parti du Conseil national... Christian Levrat, syndicaliste bien profilé se propose de le remplacer... nul doute qu'il sera élu. A tout prendre je préfère quelqu'un qui va resserrer les liens avec l'USS, mais la question qui reste posée est la suivante : qu'est-ce qui a conduit le PSS à l'échec électoral ?

Or force est de constater que peu de monde estime que c'est l'adaptation du PSS à la politique dictée par les institutions européennes qui a éloigné plus d'un électeur et découragé plus d'un travailleur à voter pour le parti qui se propose de relancer l'adhésion à l'UE ! Il faut être aveugle pour ne pas constater, notamment, les conséquences directes et palpables de la « libre circulation », le dumping salarial est en expansion dans tout le pays ! C'est pourquoi, avec d'autres camarades de ma section, j'ai rédigé une lettre ouverte à C. Levrat (dont des extraits ont été publiés dans le dernier journal n° 293) dans laquelle j'aborde ces questions et qui se conclut par la demande de réouverture du débat interne sur la question,

oh combien controversée, de l'adhésion à l'UE. Sur cette base, j'ai été élu par ma section comme délégué à Bâle.

Est-ce que cela signifie que la méfiance envers les institutions et la politique de l'UE progresse au sein du PSG ?

Oui et non, je m'explique ; le comité de ma section a opposé, à un projet de résolution qui a été présenté par un autre camarade, un texte qui évacuait complètement tout aspect critique sur la question de l'adhésion. La discussion a été intense et très vivante et au bout du processus il y a eu un mélange des deux textes pour arriver à une sorte de synthèse qui se conclut tout de même par la demande adressée aux instances du PSS d'organiser un nouveau et large débat de fond sur la question des relations de la Suisse avec l'UE. Ce n'est pas rien. D'autre part la résolution a un axe, son titre est particulièrement évoca-

teur : « La politique européenne du PSS doit préserver les services publics, les droits démocratiques et les droits des travailleuses et des travailleurs » autrement dit un axe complètement contradictoire avec une quelconque adhésion à l'UE ! Je précise que cette résolution a été adoptée par le PSG et ce sera donc la section cantonale qui la présentera au congrès de Bâle.

Comment penses-tu que l'opposition à l'adhésion à l'UE et aux conséquences de sa politique va pouvoir se manifester au congrès de Bâle ?

Dans le cadre du congrès il y a peu de temps qui est prévu pour des interventions de délégués et pour le débat, l'objectif principal est de se doter d'une nouvelle équipe de direction. Je me fixe l'objectif d'intervenir sur l'orientation qui est exprimée dans la lettre ouverte pour adresser un message clair au futur président :

sans véritable débat interne sur les conséquences de l'adhésion, le PSS scie la branche sur laquelle il est. Sa crédibilité ne peut que décroître auprès des travailleurs et ce sera le début d'une crise qui va frapper tout le mouvement ouvrier, les syndicats au premier chef, car ils sont directement confrontés aux conséquences sociales d'une adaptation galopante aux normes européennes.

Pour ma part j'estime qu'il faut anticiper, que le nouveau président accepte ou non l'ouverture de ce débat. La situation empire : libéralisation du marché de l'électricité, privatisation programmée de La Poste, nouvelle répartition des charges entre la Confédération et les cantons, nouvelle TVA, etc. Il faut donc mettre en place un cadre qui regroupe des militants du PSS et des syndicalistes qui veulent s'opposer à cette politique, mais sur un terrain clairement délimité, un terrain de classe.

Red.

Crise des subprimes: les travailleurs paient le prix fort, et ce n'est que le début

La presse s'emballe ces derniers temps, incapable de masquer l'ampleur des convulsions qui gagnent tout le système économique de proche en proche :

Le marché de la dette hypothécaire titrisée s'est effondré avec les conséquences que l'on sait - l'UBS, par exemple, perdait 12.5 milliards de francs pour le quatrième trimestre, avec un solde final qui s'inscrit dans le rouge à hauteur de plus de quatre milliards. Or ces convulsions ne sont pas sans conséquences sur le fonctionnement de ce que la presse appelle « l'économie réelle ».

Quelques conséquences immédiates :

► Les rentrées fiscales, notamment en Suisse, sont susceptibles de connaître de fortes baisses. Hans-Rudolf Merz estime à plus de un milliard le manque à gagner fiscal provoqué par la débâcle de l'UBS, ce dont il se prévaut, parmi d'autres éléments, pour proposer une politique budgétaire de plus en plus restrictive, incluant notamment la suppression de 4000 postes de travail dans l'administration fédérale dans les deux ans qui viennent.

► Le refinancement des dettes des entreprises est directement compromis par la crise des subprimes. Ce qui signifie en clair que les entreprises ne sont plus en mesure de toucher de l'argent frais pour financer

leurs activités. Il ne leur reste qu'à s'adresser aux banques qui, échaudées, ne prêtent qu'avec réticences et à des taux plus élevés.

► Autre exemple : Ivan Pictet, associé senior de Pictet et Cie, inquiet devant l'évolution des marchés, annonce que l'année s'annonce plus difficile pour les banques que prévu. Mais il se rassure : « La votation du 24 février sur l'allègement de l'imposition des entreprises donnera un signal très important pour les réformes nécessaires à la compétitivité de la place financière suisse ».

Autrement dit, les banques entendent se rembourser sur le dos des travailleurs les pertes colossales essuyées dans le parasitisme et la spéculation.

Après la grève générale de la fonction publique vaudoise

Une seule issue : retrait du projet de la nouvelle grille salariale Decfo/Sysrem

► *Sous ce nom quelque peu barbare se cache une attaque sans précédent contre la grille salariale de la fonction publique vaudoise. Le gouvernement a voulu jouer au plus fin en voulant marchander la revalorisation de certaines fonctions dites oubliées, par la remise en cause du système de classification et d'avancement dans l'échelle des salaires. Ainsi avec le nouveau système, chez les enseignants du supérieur, la perte salariale peut dépasser les 100'000.- francs en fin de carrière.*

Tout aussi grave les classifications ne correspon-

dent plus à des critères objectifs de formation, d'expérience professionnelle, mais elles sont pondérées par des critères subjectifs : « la compétence personnelle (...) l'autonomie, l'initiative et la flexibilité; la compétence sociale (...) qui englobe la communication et la coopération et, enfin, la compétence à diriger et à conseiller qui recouvre, quant à elle, la conduite et l'aide à la décision et au conseil! » (source: site du SSP). Pour la fonction publique vaudoise la coupe est pleine, en novembre 2007 ce sont plus de 10'000 travailleurs qui défilent contre la politique de l'Etat, exigeant l'ouverture de négociations avec les représentants

du personnel.

10'000 fonctionnaires en grève, 18'000 dans la rue

Le 31 janvier 2008, suite à l'échec des négociations, c'est la colère qui gronde. L'unité se réalise: tous les syndicats, les associations, avec le soutien du Parti socialiste tous appellent à la mobilisation et à la grève, mot d'ordre qui est suivi massivement et qui aboutit à une mobilisation sans précédent dans le canton et ce malgré toutes les tentatives d'intimidation et de menace de la part du gouvernement. Les 2 conseillers d'Etat socialistes ont rompu la collégialité sur ce point, prenant position en dé-

fense des grévistes.

Face à l'ampleur de la grève, le Conseiller d'Etat Broulis déclare qu'il n'y a pas de tabou et qu'il serait prêt « au retrait pur et simple » du projet. Les rencontres avec les représentants du personnel sont renvoyées au mois de mars.

Unité pour le retrait !

Après la forte mobilisation, l'unité syndicale semble se fissurer. Certains entendent négocier la mise en œuvre de Decfo/Sysrem, d'autres exigent son retrait. Dans les faits, les travailleurs ont donné leur réponse en opposant leur mobilisation et l'unité de leurs organisations à la politique du gouvernement.

Dégradation sans précédent des conditions de travail à l'Office Médico-Social Vaudois¹

► *Si dans certains CMS la gestion du personnel se fait dans de meilleures conditions, il n'en est pas de même pour d'autres. Les nouvelles méthodes de gestion du personnel, l'augmentation de la hiérarchie, l'introduction de la rentabilité a profondément péjoré nos conditions de travail y compris les soins auprès des patients, devenus clients.*

Les témoignages affluent :

« ...J'ai senti que je devenais un robot, je refuse de me transformer ainsi, surtout dans ma profession (...) [ma responsable] m'a suivi lors d'une matinée clinique et m'a demandé de travailler plus vite. Je ne comprenais pas pourquoi il fallait stresser les bénéficiaires, alors que j'étais dans les temps planifiés(...) »

« (...) peut-on vraiment faire un travail médico-social quand certains jours on doit voir plus de 19 patients. Si en plus il n'y a pas d'ascenseur on arrive à

la fin de la journée sur les rotules.) »

« (...) certains responsables exigent le changement constant des intervenants auprès des patients (chaque jour) afin d'éviter qu'un attachement s'installe entre ceux-ci et le soignant (...) Ces changements peuvent avoir leur raison d'être mais pratiqués trop systématiquement ceci déstabilise le bénéficiaire et rompt aussi la continuité et la cohésion du soin.

Auxiliaires polyvalentes: une précarisation sans précédent !

Selon le rapport d'activité de l'OMSV de 2006 le taux d'occupation moyen des auxiliaires est de 48 % alors que dans l'encadrement administratif il est de 93% ! Est-ce vraiment le choix personnel de toutes les auxiliaires de travailler à un si bas pourcentage ou une politique sciemment voulue de la part de l'OMSV pour avoir sous la main du personnel toujours disponible ? 48 % de taux d'occupation

moyen cela veut dire que le salaire moyen versé aux auxiliaires est de l'ordre de 1.900.- frs par mois.

Comment faire vivre une famille avec ce salaire de misère ?

Monsieur Monachon, directeur de l'OMSV, a peut-être une réponse à ce problème puisqu'il estime que son institution a une politique très progressiste en matière de protection de la vie de famille. Malheureusement, l'optimisme et les déclarations éthiques d'un directeur ne donnent pas plus de moyens à nos collègues pour payer leurs courses à la Migros !

Diviser les travailleurs pour mieux les exploiter !

Pour éviter de se retrouver avec un salaire misérable à la fin du mois, bon nombre d'auxiliaires font la quête aux heures supplémentaires en ayant la hantise qu'on ne réponde pas à leur demande !!! Parfois, pour une même salariée, la différence de salaire

d'un mois à l'autre peut-être supérieure à 1000.- frs.

Ce mode de fonctionnement amène rapidement une dégradation des conditions de travail : perturbation des relations entre collègues (compétition) et ouvre la porte à toutes les manipulations possibles de la part des hiérarchies. C'est à qui pourra le mieux « décrocher » quelques heures supplémentaires, « séduire » sa responsable et sans le vouloir, prêter une autre collègue qui a aussi besoin de davantage de moyens pour survivre.

Cette situation doit cesser : le syndicat des services publics s'engage auprès des collègues de l'OMSV à défendre leurs droits et leur dignité afin de rétablir une situation compatible avec leurs droits fondamentaux.

Antonio Herranz, secrétaire stagiaire SSP et un collègue membre du SSP travaillant dans une des associations de l'OMSV.

1. Article paru dans le journal des services publics

Crise dans les transports publics

Que se passe-t-il aux TPG ?

► *Les récents dysfonctionnements qui se sont développés au sein de la régie des TPG ont provoqué des conditions de travail de plus en plus insoutenables. Elles frappent aujourd'hui les personnels roulants et le personnel technique et ouvrier. « Toutes les limites ont été franchies » explique un conducteur, « maintenant c'est la voix des travailleurs des TPG qui s'élève ».*

Une assemblée du personnel s'est tenue en novembre. Dans l'unité la plus totale, les trois cents travailleurs avec leurs organisations syndicales de l'entreprise (SEV-TPG et Transfert), ont déposé ensemble un ultimatum à la direction. Il s'agit, compte tenu de la situation extrêmement tendue, de l'amélioration des conditions de travail des conducteurs et



de la rémunération du personnel technique et ouvrier. L'assemblée générale a constitué un comité de lutte chargé de remettre les revendications

à la direction des TPG. Le personnel réclame notamment l'application des améliorations sui-

vantes : réintroduction des congés supprimés, engagement de conducteurs, amélioration des horaires, 5 minutes de pause aux terminus des dif-

férentes lignes, sans oublier la question de la mise sur pied d'un groupe de travail violence et agressions, qui devra non seulement soutenir le personnel victime de tels actes mais, qui devra aussi proposer des solutions pour qu'il n'y ait plus de victimes d'agressions parmi le personnel. Le personnel a laissé à la direction un délai, afin de vérifier l'application des engagements qu'elle a pris à l'issue de l'assemblée de décembre. La prochaine assemblée du personnel du 5 février devra tirer le bilan des propositions de la direction et décider de la suite du combat.

Il y va de la préservation des conditions de travail du personnel et des prestations correctes pour les usagers.

Vincent Leggiero

Dans la jungle des documents de l'UE

D'où viennent les pressions sur le secteur des transports ?

► *Il existe une « direction générale des transports » de l'UE, qui présente ses activités dans ces termes :*

« Prévue dès 1957, la politique des transports vise à une mobilité durable qui conjugue la compétitivité européenne et le bien-être des citoyens, en permettant plus de sécurité, plus de sûreté et des droits renforcés. Elle constitue un élément essentiel de la stratégie de Lisbonne et contribue à la cohésion sociale et territoriale de l'Union (...) (La direction générale doit notamment Réviser les règles en matière d'aides d'Etat dans les différents modes de transport pour assurer la cohérence avec la politique commune et assurer une concurrence équitable).

Règlement et livre blanc

En 2000, elle a contribué à la rédaction d'un règlement relatif à l'action des États membres en matière d'exigences de service public et à l'attribution de contrats de service public dans le domaine des transports de voyageurs, dont les considérants font valoir : « L'actuel cadre réglementaire communautaire a été conçu pour un secteur des transports publics où les fournisseurs étaient exclusivement nationaux, régionaux ou locaux. Aujourd'hui, le secteur est confronté à l'émergence du marché européen unique dans le domaine de la fourniture de transports publics. On constate dans le même temps la nécessité toujours plus pressante de moderniser

les transports publics et de les faire participer ainsi à la lutte contre les problèmes d'environnement et d'encombrement.

La Commission a décidé de préparer une proposition en vue de remplacer le règlement (CEE) 1191/691, modifié par le règlement (CEE) 1893/912. La proposition a pour objectif initial de développer la concurrence dans le domaine de la fourniture de transports publics. Cet objectif est conforme aux conclusions du Conseil européen de Lisbonne du 28 mars 2000 invitant la Commission, le Conseil et les États membres, dans les limites de leurs compétences respectives, à « accélérer la libéralisation dans des domaines tels que [...] le transport ». S'appuyant sur ce règlement,

la DG a ensuite publié en 2001 un livre blanc intitulé : *La politique européenne des transports à l'horizon 2010: l'heure des choix*, qui reprend toute la politique de libéralisation des transports réalisée jusque là pour l'accélérer. « Une approche nouvelle vient d'être proposée par la Commission dans le domaine des transports terrestres pour combiner l'ouverture du marché tout en garantissant la transparence, la qualité et la performance des services de transports collectifs, grâce à une concurrence régulée ». Qui peut croire que les TPG se développent à l'abri de cette politique, et que les turbulences actuelles sont entièrement étrangères à ces pressions ?

Max Robert

Suite au refus de la SSE de signer la Convention nationale

La lutte des maçons se poursuit

► *Le bras de fer continue dans la construction. Un accord avait pourtant été trouvé entre syndicats et entrepreneurs le 18 décembre dernier, après une forte mobilisation des travailleurs dans des grèves et des manifestations massives durant l'automne, puis l'intervention d'un médiateur proposé par la conseillère fédérale Doris Leuthard.*

Cet accord portait sur une nouvelle convention collective nationale (CN) qui devait entrer en vigueur le 1^{er} février 2008 pour autant que les délégués des partenaires sociaux l'acceptent. Coup de théâtre le 24 janvier, l'assemblée des délégués de la Société suisse des entrepreneurs (SSE) renvoyait le paquet à son président Werner Messmer, sur sa proposition, pour le renégocier. Deux jours plus tard, les délégués des syndicats Unia et Syna acceptaient l'accord et lançaient un ultimatum à la SSE pour qu'elle revienne sur sa décision. Bien que des critiques sur certains points de l'accord aient été exprimées par quelques-uns des 220 maçons d'Unia réunis le 26 janvier, c'est à l'unanimité qu'ils ont accepté la nouvelle convention et exigé de la SSE qu'elle entre en vigueur le 1^{er} mars, faute de quoi les grèves reprendraient, d'abord ponctuelles et régionales en mars et avril, puis nationale en mai. Pourquoi la SSE est-elle revenue en arrière sur cet accord, pourtant signé par son président ? La forte mobilisation des travailleurs avait permis aux syndicats de contrer la volonté des entrepreneurs d'imposer plus de flexibilité en introduisant dans la convention 80 heures négatives non payées. La nouvelle convention, outre des augmentations salariales pour 2008, un relèvement des salaires minimaux et le rétablissement du Parifonds, fond paritaire pour la formation profes-

sionnelle et l'application de la convention, précisait la réglementation du temps de travail déjà contenue dans l'ancienne CN, mais dont l'application faisait problème. Selon le communiqué des partenaires sociaux du 19 décembre, il aurait été possible aux entrepreneurs « d'adapter le calendrier de la durée du travail suite à un man-

que de travail, à des intempéries et à des pannes techniques », mais en respectant certaines conditions : la consultation des travailleurs, la transparence et l'information. Il est aussi spécifié que des heures en moins ne devaient pas être occasionnées. Or ce n'est pas suffisant. En rejetant l'accord par 91 voix

contre 14, les délégués des entrepreneurs veulent faire le forcing pour imposer les heures négatives. Rappelons qu'en septembre dernier, Werner Messmer avait déclaré que la résiliation de la CN avait pour but principal d'avoir des syndicats « modernes » et soumis au patronat...

Correspondant

LES ENJEUX

La libre circulation dans la ligne de mire

Les enjeux de la lutte des maçons se trouvent dans la forte concurrence exercée par l'ouverture du marché du travail. Pour s'aligner sur la déréglementation imposée par l'Union européenne, la SSE s'attaque aux acquis des travailleurs de la construction. Et si des voix discordantes apparaissent en son sein, notamment celle de la plus grande entreprise suisse de construction, Implenla, ou d'autres grandes entreprises comme Losinger, qui soutiennent la nouvelle convention, c'est qu'elles ont tout intérêt à la poursuite de la libre circulation des travailleurs. Et que sans le soutien des syndicats, cette libre circulation risque bien d'être rejetée massivement par les travailleurs lors des probables votations de mai 2009 sur la reconduction de l'accord bilatéral et son extension à la Bulgarie et à la Roumanie.

« Sans convention, nous ne pourrions plus accepter l'ouverture »

« Sans convention nationale, on ouvre la porte au dumping salarial. Il n'y a plus de garantie, plus de contrôle. Sans convention, la libre circulation des travailleurs risque d'aboutir au démantèlement social. Et dans ces conditions, nous devrions remettre en cause les bilatérales », explique un chauffeur de

chantier, délégué à la conférence des maçons d'Unia du 26 janvier, cité par *L'Événement syndical*. « Tant que nous n'aurons pas de convention fiable, nous ne pourrions plus accepter l'ouverture. Les conventions sont en effet le rempart contre le dumping », ajoute un constructeur de route. Dans d'autres secteurs aussi, les voix des travailleurs s'élèvent avec force contre la libre circulation. Car le constat est clair. Les mesures d'accompagnement obtenues par les syndicats en échange de leur soutien à la libre circulation ont montré leur inefficacité. Le dumping salarial s'installe en Suisse. Le nombre d'entreprises suisses contrôlées est dérisoire (2 à 3%) et celles qui le sont révèlent un taux énorme d'infractions. Ainsi, une entreprise sur quatre contrôlée dans la construction ne respecte pas les salaires minimaux, et une sur trois pour les entreprises de travail temporaire.

Unia et l'USS l'ont dit clairement : sans convention des maçons, ils ne soutiendraient plus la libre circulation. Mais en même temps, l'USS négocie actuellement le renforcement des mesures d'accompagnement, en exigeant notamment le doublement des contrôles. Or un doublement des contrôles comme des sanctions plus élevées ne permettront pas de

mettre un frein au dumping.

Il faut rompre avec la politique de déréglementation de l'UE

Les travailleurs ne sont pas dupes. N'est-il pas temps pour les syndicats de rompre avec la politique de déréglementation imposée par l'Union européenne ? Est-ce le rôle des syndicats d'« accompagner » une ouverture du marché du travail dont le seul but est le nivellement par le bas des conditions de travail ? Ou leur rôle est-il de se battre pour défendre ces conditions de travail ?

Les travailleurs savent que sous couvert de libre circulation, ce sont leurs droits et leurs conditions d'existence qui sont remis en cause, comme en témoigne le jugement de la Cour européenne sur l'affaire Laval (voir pages 8-9).

Le 1^{er} décembre dernier, réunis en conférence professionnelle, les maçons d'Unia ont montré la voie. Rappelant que sans CCT les mesures d'accompagnement n'ont plus aucun effet, ils avaient « transmis, à une large majorité, une proposition chargeant les instances compétentes d'Unia de se préparer à un référendum éventuel contre la poursuite de la libre cir-

suite en page 7

« La libre circulation des personnes est un succès »

Oui, mais pour qui ?

La lutte des maçons (suite de la page 6)

culatation des personnes et d'ouvrir de bonne heure la discussion à ce sujet » indique le communiqué du syndicat. Or l'heure approche. Le Parlement devrait discuter cet été des arrêtés fédéraux sur la reconduction de l'accord de libre circulation et sur son extension à la Bulgarie et à la Roumanie. S'ouvrira alors la période référendaire.

La discussion doit se mener démocratiquement dans les organisations syndicales. Car il en va de l'existence même des syndicats. La SSE par exemple, dans son bras de fer contre Unia, vise non seulement les acquis des maçons, mais aussi directement leur syndicat afin de leur ôter toute capacité de résistance. N'est-il pas temps de mener la campagne contre les accords de libre circulation, ouvrant là une perspective nouvelle à la reconquête des droits des travailleurs ?

Correspondant

IMPRESSUM

Editeur responsable:
Michel Gindrat

Comité de rédaction:

Alexandre Anor
Paul Bayard
Daniel Hofer
Claude Iseli
Max Robert

Ont collaboré à ce numéro:

Pierrette Iseli
Albert Anor
Antonion Herranz
Vincent Leggiero

Rédaction et administration:

Union des cercles pour une politique ouvrière
Case postale 1
1211 Genève 28
CCP: 12-67458-3
Fax: 022-733 87 31
info@ucpo.ch
www.ucpo.ch

► *Le PSS produisit le 23 janvier un communiqué de presse sur la libre circulation des personnes, déclarant sans le démontrer d'aucune façon que « la libre circulation des personnes est un succès ».*

Après ces déclarations assourdissantes, on passe directement à la difficulté majeure qui se présente : comment faire passer la pilule une nouvelle fois. « Il est clair qu'on ne réunira une majorité populaire que si les contrôles sont intensifiés sur le marché du travail et si les lacunes actuelles dans la mise en œuvre sont comblées ». (On notera par parenthèse que le « succès » évoqué plus haut s'avère tout de suite être traversé de « lacunes »...)

Les faits, quant à eux, tendent à conduire à une appréciation plus nuancée

Lors d'une conférence de presse, le 16 octobre dernier, l'USS donnait les indications suivantes :

« De nombreuses infractions en matière de salaire

Dans certaines branches comme la construction, une entreprise sur quatre verse des salaires trop bas. Dans la construction, un(e) travailleur/travailleuse temporaire sur trois gagne trop peu. Dans l'économie domestique et les petites entreprises de nettoyage, 12 %, respectivement 7 %, des contrôles ont permis de découvrir des infractions. Il n'y a ici pas de salaires minimaux obligatoires.

En cas d'infraction, il est trop rarement remédié à la situation

Certains cantons n'infligent presque pas d'amendes ou n'en infligent guère. Les entreprises de travail temporaire commettent beaucoup

d'infractions – mais les cantons et le SECO n'en excluent aucune du marché. 20 % des amendes restent impayées.

Trop peu de contrôles

5 cantons (BS, FR, LU, SO, TG) effectuent beaucoup trop peu de contrôles. Dans ces cantons, une entreprise qui verse des salaires trop bas court un risque minime de se faire attraper.

Beaucoup de faux indépendant(e)s

10 % des personnes qui se disent indépendantes sont des faux indépendant(e)s.

Une sous-enchère salariale officiellement autorisée

Pour les employé(e)s non qualifiés de la construction, le canton de Zurich fixe un sa-

laire de référence inférieur de plus de 10 % au salaire usuel dans la profession. Les entreprises étrangères peuvent travailler jusqu'à 15 jours en Suisse sans devoir verser des salaires suisses. »

Il faut ajouter à cela que dans le secteur du second œuvre, 30% des entreprises de travail temporaire versent des salaires inférieurs aux minima.

Il faut tenir compte, pour apprécier ces résultats, du fait que les contrôles sont extrêmement sporadiques. On risque de se faire contrôler tous les 15 ou 20 ans...

Autrement dit, la libre circulation des personnes est d'ores et déjà un succès... pour ceux qui veulent imposer une politique généralisée de dumping salarial et social.

M R

L'avis des spécialistes

Dans une communication publiée par le Bureau de l'intégration en octobre dernier pour appuyer l'extension de la libre circulation, l'auteur présente ainsi les succès des mesures d'accompagnement:

Expériences relatives aux mesures d'accompagnement : Les contrôles réalisés depuis l'entrée en vigueur de ces mesures, le 1er juin 2004, ont révélé que pour la grande majorité des contrats de travail vérifiés, les conditions de salaire et de travail en vigueur en Suisse ont été respectées, quoique la proportion d'abus constatés était plus élevée dans les branches dites à risques (hôtellerie ou construction). Selon les données publiées dans le dernier rapport du SECO qui couvre la période comprise entre le 1er janvier 2006 et le 30 juin 2007, le taux d'infraction est de 8 % dans les branches dépourvues de conventions collectives déclarées de force obligatoire (CCT étendue). Dans les domaines dotés d'une CCT étendue, cette proportion est nettement supérieure et atteint 24 % en moyenne. Cela s'explique notamment par le fait que les CCT étendues concernent les branches dites à risques. (...) Dans l'ensemble, la mise en œuvre des mesures d'accompagnement peut toutefois être considérée comme positive.

Les gouvernements qui donnent des « garanties » ne sont-ils pas des menteurs ?

► Les éléments accumulés dans les 3 dernières années conduisent à penser que les mesures d'accompagnement n'ont pas permis de lutter contre le dumping social et salarial imposé en Suisse à la faveur des accords de libre circulation des personnes (voir dans ces pages).

L'USS demande en conséquence, dans le cadre de la discussion sur l'extension de la libre circulation aux nouveaux pays membres, une intensification des contrôles, le durcissement des sanctions en cas d'infraction constatée...

Mais, au-delà de cette louable intention, la question reste entière.

La libre circulation des personnes sert précisément, très officiellement, à « dynamiser le marché » du travail, c'est-à-dire à intensifier la concurrence des travailleurs les uns contre les autres.

Maîtres d'œuvre de cette politique, les institutions de l'UE, que ce soit la Commission européenne, la cour de justice des communautés européennes ou d'autres officines, s'érigent en gardiennes rigoureuses de l'orthodoxie

libérale, condamnant fermement toute entrave à la libre circulation des personnes.

Or il apparaît que les CCT et les salaires minimaux sont officiellement à compter désormais parmi les dispositions haïssables qui portent entrave à la libre circulation des personnes. En effet, jugeant deux affaires portées devant elle, la cour européenne de justice vient de déclarer illégales les mobilisations syndicales visant à imposer à tous les employeurs le respect des normes en vigueur dans des pays scandinaves.

Ne doit-on pas en conclure que l'intention des instances avec lesquelles la libre circulation a été négociée ont d'ores et déjà pris parti pour l'annulation des dites « mesures d'accompagnement » au premier litige ? Les syndicalistes et les travailleurs jugeront par eux-mêmes, à partir des faits.

Pour notre part, nous estimons que la défense des conquêtes dans ce pays comme dans tous les pays d'Europe passe par la rupture avec la politique impulsée par l'UE.

Red

En Suède

Intervention syndicale jugée illégale

► L'entreprise lettonne Laval avait détaché plusieurs dizaines de travailleurs lettons pour des chantiers en Suède, notamment dans la ville de Vaxholm. Le syndicat suédois des travailleurs du secteur du bâtiment et des travaux publics a engagé avec elle des négociations au sujet des salaires versés aux travailleurs lettons et pour l'adhésion de l'entreprise à la convention collective suédoise du bâtiment.

Face au refus de l'entreprise lettonne, le syndicat suédois a déclenché une action collective, un blocus sur le chantier de Vaxholm, puis sur l'ensemble des chantiers de la société en Suède. Ce mouvement, auquel le syndicat suédois des travailleurs électriciens s'est joint par solidarité, a eu pour effet d'interrompre

l'activité de l'entreprise.

Le 18 décembre 2007, la Cour de justice européenne a jugé illégal le blocus imposé en 2004 par les syndicats suédois de la construction et de l'électricité à l'entreprise lettonne Laval.

Le titre du jugement de la Cour de justice est très clair : « Une telle action collective, prenant la forme d'un blocus de chantiers, constitue une restriction à la libre prestation des services qui, en l'espèce, n'est pas justifiée au regard de l'objectif d'intérêt général de protection des travailleurs ». Il s'agit de l'application de l'article 49 du Traité de Maastricht interdisant toute restriction à la libre prestation des services, article repris sans changement dans le nouveau traité de Lisbonne. Avec ce jugement, la Cour a annulé la loi « Lex Britannica » qui permet à un syndicat de faire la grève ou le blocus pour sauvegarder les conventions collectives suédoises.

En Finlande

«Les droits des entreprises sont opposés aux syndicats»

► Le 11 décembre, la Cour de justice européenne a donné tort au syndicat finlandais concernant la compagnie finlandaise Viking Line. Pour abaisser le coût d'exploitation la société Viking a décidé d'immatriculer le Rosella en Estonie, afin d'employer du personnel estonien, rémunéré à un salaire inférieur au salaire finlandais.

L'Union des marins finlandais qui syndique l'équipage du Rosella a exprimé son opposition à un tel projet et saisi la Fédération internationale des travailleurs des transports (ITF), qui regroupe 600 syndicats dans ce secteur et lutte contre les abus des pavillons de complaisance. Cette fédération a adressé à ses affiliés une circulaire leur interdisant d'en-

tamer des négociations avec Viking, ce qui a mis en échec le projet de délocalisation.

La société Viking a porté plainte devant la justice et au terme du processus, la Cour de justice européenne a tranché.

Le 11 décembre, la Cour de Justice a donné tort au syndicat finlandais avec les arguments suivants : « La Cour relève que les règles du Traité relatives à la liberté d'établissement s'appliquent à une action collective engagée par un syndicat ou un groupement de syndicats (...) Les dispositions sur la liberté d'établissement confèrent des droits à une entreprise privée qui peuvent être opposés à un syndicat ou une association de syndicats ».

www.ucpo.ch

Suite aux procès Viking et Laval

La conférence de Paris lance un appel à la tenue d'une conférence internationale à Stockholm

« L'affaire » Laval provoque des réactions au sein du mouvement ouvrier suédois

Immédiatement après la décision de la Cour, le président du Parti de Gauche, Lars Ohly, a appelé à ce que la Suède quitte l'Union européenne.

Lors d'une réunion du Parti social-démocrate à Lund, au sud de la Suède les 12 et 13 janvier, les sociaux-démocrates et le président de «Swedish Building Workers», Tord Persson a déclaré : «Les lois de l'Union européenne doivent changer, sinon il faut que nous réexaminions l'affiliation de la Suède à l'Union européenne.»

Ce jugement concerne toute l'Europe

Dans le cas de Vaxholm, la Cour de justice a mis en cause le fait que l'entreprise lettone était obligée de signer une convention collective et de négocier les salaires.

Mais demain, dans n'importe quel autre pays, un autre jugement de la Cour de justice peut porter sur n'importe quel autre aspect du droit du travail, en considérant qu'il est au dessus des prescriptions minimales de la directive sur le détachement des travailleurs. La Cour européenne de justice a rendu les 11 et 18 décembre derniers deux jugements qui s'attaquent massivement au droit des syndicats à prendre des mesures de lutte et à organiser et à réaliser des grèves. Encore une fois, cela montre que le droit de grève et la politique de l'Union européenne sont inconciliables.

Que reste-t-il de notre souveraineté ? Que reste-t-il du droit de négocier librement, de s'organiser librement, de faire grève, d'organiser un blocus ?

Nous militants suédois et danois réunis lors de la conférence ouvrière européenne, pour le non au Traité de Lisbonne réunie les 2 et 3 février à Paris, conférence appelée par des militants syndicaux et politiques de 19 pays d'Europe, et l'Entente internationale, Face à l'offensive destructrice de l'Union européenne contre tous nos droits et acquis, nous prononçons pour le Non au Traité de Lisbonne, pour l'abrogation des Traités de Maastricht et d'Amsterdam, pour la rupture avec l'Union européenne, Nous ne faisons pas de ces questions un préalable dans la bataille pour l'unité face au jugement de la Cour de justice européenne contre les syndicats suédois.

Nous appelons à une conférence ouvrière européenne en Suède, pour dire:

Il n'y a aucune légitimité de quelque institution internationale que ce soit à remettre en cause les lois sociales arrachées par les luttes séculaires de la classe ouvrière et de ses organisations dans le cadre des nations.

« Unité pour le retrait du jugement de la Cour de justice européenne contre les syndicats suédois »

D'ores et déjà, cet appel a été contresigné par plus de 100 délégués de 16 pays.

Ne devons-nous pas tirer les conclusions qui s'imposent?

La Suisse, qui n'est pas membre de l'UE, subit de plein fouet les répercussions de la prétendue « libre circulation ».

La conférence de presse organisée par l'USS en janvier soulève les insuffisances des mesures contre la sous-enchère salariale. Selon l'USS : « Quelque 150.000 personnes sont venues exercer une activité dans notre pays en 2007. En dépit de ce chiffre important, les employeurs suisses de certaines branches, notamment les branches sans CCT de force obligatoire ne sont guère contrôlés. Or, sans contrôle, il est impossible de mettre à jour les infractions. Le danger est donc que les sa-

laires dans ces branches pâtissent d'une sous-enchère passant inaperçue. Une augmentation des contrôles est nécessaire pour prévenir cette évolution. »

Les chiffres présentés lors de la conférence de presse de l'USS de début janvier confirment les craintes du co-président du syndicat d'UNIA, Renzo Ambrosetti, qui, déjà à l'époque avertissait « Les mesures d'accompagnement contre le dumping social perdront toute leur efficacité, si les CCT sont remises en cause et vidées de leur substance ». Et aujourd'hui Amrosetti dénonce l'insuffisance du dispositif légal surtout, d'après lui, en Suisse alémanique.

L'offensive des patrons a commencé. Ce qui se passe avec les syndicats en Suède ne doit pas arriver en Suisse. La « libre circulation » permet de baisser le coût du travail en permanence. La prétendue « libre circulation » est tout sauf la liberté des travailleurs : C'est baisse des salaires, la mise en concurrence des travailleurs d'une nationalité contre les autres. C'est la surexploitation de tous. C'est l'ouverture des marchés à la concurrence, ce sont les privatisations, les délocalisations la libéralisation des services publics, pour le plus grand des profits des patrons et des multinationales suisses.

Alexandre Anor, 9.02.08

Premiers signataires

- **Jan-Erik Gustafsson**, Président du Mouvement Non à l'Union européenne, Suède
- **Per Sorensen** membre du Mouvement Populaire contre l'Union européenne du Danemark et président de sa commission ouvrière, Danemark
- **Eva Hallum** membre du Mouvement Populaire contre l'Union européenne du Danemark
- **Bent Laugensen** syndicat du Bâtiment et de l'environnement, Danemark
- **Kirsten Annette Christensen** syndicat des enseignants, Danemark
- **Daniel Gluckstein**, coordinateur de l'Entente internationale des travailleurs et des peuples

La Conférence ouvrière européenne indépendante
s'est tenue les 2 et 3 février 2008 à Paris

«Le combat pour la sortie des institutions européennes, pour l'union libre des peuples d'Europe, ne fait que commencer»

► « Il peut sembler paradoxal que notre conférence se réunisse la veille de la ratification probable, par le Parlement français, du traité de Lisbonne. Posons la question : le combat contre le traité de Lisbonne, pour l'abrogation des traités de Maastricht-Amsterdam, pour la rupture avec l'Union européenne, est-il devant nous ou bien relève-t-il du passé ? »

Plus de 45 camarades, militants et responsables ouvriers

de toutes tendances de dix-huit pays se sont succédé à la tribune pour répondre à cette question, posée dans l'introduction aux débats.

Une discussion libre, dans le respect des positions de chacun, car c'est la condition indispensable pour aider le mouvement ouvrier à ouvrir une issue à la situation dramatique qui existe sur l'ensemble du continent. C'est pourquoi l'une des décisions majeures de la conférence a été la publication de l'ensemble de la discussion.

Les gouvernements veulent donc faire ratifier dans l'urgence le traité de Lisbonne. Traité dont Per Sørensen, syndicaliste dans la construction et responsable du Mouvement populaire contre l'Union européenne (Danemark), rappelait qu'il reprend et aggrave « à 90% ce qui était contenu dans la "Constitution" européenne rejetée par les peuples français et hollandais en mai-juin 2005 ». « C'est un déni de démocratie », comme l'ont rappelé de nombreux délégués, alors que de plus en plus de voix s'élèvent dans le mouvement ouvrier pour demander que le traité ne soit pas ratifié, comme, parmi bien d'autres, le congrès de Berlin du syndicat Ver.di, rappelait Gotthard Krupp d'Allemagne.

C'est un véritable acte d'accusation de la politique de l'Union européenne qui a été dressé par les orateurs

Dans les Länder de l'est de l'Allemagne — comme dans tout le pays —, rapporte un délégué allemand, la misère s'étend, les taux de chômage explosent. Avec les conséquences du plan Hartz-IV imposé par Schröder (et inspiré par les directives européennes), certains retraités en sont réduits à toucher des pensions de 21,80 euros par mois, dénonce-t-il.

En République de Moldavie (ex-URSS), le gouvernement dirigé par « de faux communistes, entièrement acquis à l'intégration européenne et soumis à l'OTAN, explique un dé-

légué du groupe « Résistance populaire », a imposé un âge légal de départ en retraite qui est supérieur à l'âge d'espérance de vie moyenne ».

De nombreux délégués des différents pays dénoncent une politique de désindustrialisation systématique. Un délégué syndical de la métallurgie de Madrid rappelle les conséquences du plan Power 8 à Airbus, démantelé sous les coups de boutoir du capital financier nord-américain.

Un délégué de France informe du plan de liquidation de l'usine sidérurgique Mittal, à Gandrange, en Moselle. Qui peut contester que c'est l'Union européenne qui est le vecteur central de cette politique, quand, rappelait l'introduction aux travaux, la commissaire européenne à la politique régionale, Danuta Hübner, déclarait le 8 février 2005 : « Ce que nous devons faire (...), c'est faciliter les délocalisations au sein de l'Europe pour abaisser les coûts des entreprises » ?

Des délégués, étudiants et enseignants, rapportent l'offensive de la Commission européenne contre l'enseignement supérieur, au nom du « processus de Bologne » (appelé aussi « LMD ») engagé en 1999. « Le Bundestag vient de voter que le baccalauréat ne donnerait plus le droit de s'inscrire à l'Université », où les droits d'inscription explosent, indique un délégué allemand.

En France, « les intitulés des prétendus diplômés parlent d'eux-mêmes : par exemple, la licence Crédit mutuel », dénonce un enseignant du su-

périeur.

Le traité de Lisbonne, c'est également la soumission accrue à la politique de guerre et de dislocation du gouvernement Bush et de l'OTAN : « On exige de l'Allemagne que ses troupes s'engagent un peu plus encore dans des interventions militaires extérieures, violant le serment du peuple allemand de 1945 : "Plus jamais la guerre !" », rapporte un délégué.

« En République tchèque, des dizaines de milliers de jeunes et de travailleurs se sont dressés contre le projet d'implantation de bases américaines en République tchèque et en Pologne au mépris de l'avis de nos peuples », dénonce un jeune militant tchèque. Une politique systématique de remise en cause des nations, non seulement sous les formes les plus brutales comme en ex-Yougoslavie ou en Belgique, mais dans tous les pays au nom de « l'Europe des régions ». Or, précisément « parce que nous sommes internationalistes, nous revendiquons le droit de toutes les nations à la souveraineté, incompatible avec les diktats de l'Union européenne ».

Une politique de destruction systématique de la démocratie

Miron Cozma a rappelé devant la conférence qu'il avait passé 10 ans dans les geôles roumaines « pour atteinte à la sûreté de l'État », pour avoir respecté, en 1991 et 1999, le mandat de ses syndiqués en organisant les marches des mineurs contre la privatisation. Et c'est

de Bruxelles, où ils étaient en visite, que les présidents roumains Iliescu et Basescu ont, en janvier 2005, annoncé la révocation de la grâce présidentielle dont il avait bénéficié. Mais ce n'est pas seulement la Roumanie ?

En Espagne, dénonce Luis Gonzales, « des centaines de syndicalistes doivent pointer chaque semaine dans les commissariats, mis sous contrôle judiciaire pour faits de grève ». Droit de grève remis en cause partout, y compris en France, rappelle Gérard Schivardi, qui indique la prise de position de son conseil municipal contre le « service minimum » en cas de grève dans les écoles.

Est-il possible, dans ces conditions, demande une déléguée, de déclarer, comme l'a fait à son sommet de Prague le Parti de la gauche européenne : « Nous, délégués de 29 partis de gauche de toute l'Europe (...), affirmons notre pleine volonté de contribuer activement au sein de l'Union européenne (...) à changer la politique européenne actuelle afin d'obtenir une Europe plus démocratique et plus juste » ? Est-il possible d'aboutir à cet objectif « dans le cadre des institutions de l'Union européenne, qui, répétons-le, sont totalement contraires à la démocratie et au maintien des conquêtes sociales ? ». Ou, comme le déclare la Gauche antikapitaliste européenne (représentée en France par la LCR), observateur du Parti de la gauche européenne, de « relancer un projet cohérent contre l'agressivité sociale de l'UE et alternatif à la dérive de la social-démocratie et de la gau-

La Conférence ouvrière européenne indépendante
s'est tenue les 2 et 3 février 2008 à Paris

«Le combat pour la sortie des institutions européennes, pour l'union libre des peuples d'Europe, ne fait que commencer»

che européenne » ? Que signifie l'Union européenne sans agressivité sociale ? Par définition, l'Union européenne, c'est l'agressivité sociale ! Est-il possible d'accepter les directives européennes dans le cadre de la « grande coalition » qui, au « Parlement » européen, voit les groupes du « Partis socialiste européen » et de la droite voter en semble toutes ces mesures de destruction ?

La classe ouvrière cherche à se saisir de ses organisations pour résister

Mais force est de constater que, face à cette politique de réaction sur toute la ligne, la classe ouvrière cherche à se saisir de ses organisations pour résister, défendre ses conquêtes sociales et démocratiques.

Alors que sur tout le continent, les régimes de retraite et de Sécurité sociale sont menacés de liquidation au nom du « pacte de stabilité », le 15 décembre dernier, la classe ouvrière hongroise et de larges secteurs de la paysannerie se sont dressés dans une grève générale à l'appel des confédérations syndicales, pour le retrait d'un projet de destruction de la Sécurité sociale arrachée en 1945. Dans un appel à la grève, l'une des confédérations déclarait : « Une assurance qui est soumise au profit, c'est la misère assurée ! Nous sommes pour une assurance santé fondée sur la solidarité. Ensemble, exigeons le respect de notre volonté, contre la privatisation de la santé et des retraites. »

Certes, ces mouvements de classe n'exigent pas la rupture avec l'Union européenne, mais qui peut prétendre qu'un seul d'entre eux ne se pose en contradiction avec les directives européennes de privatisation et de déréglementation, avec les injonctions de la Banque centrale européenne contre les augmentations de salaires ?

« Avant-hier, vendredi, des milliers de cheminots de mon pays se sont mis en grève spontanée avec les organisations syndicales suite à la dénonciation de l'accord sur les salaires qui venait d'être négocié », a informé une militante de l'Association pour l'émancipation des travailleurs en Roumanie.

A Bochum, en Allemagne, où la direction du groupe Nokia a annoncé la délocalisation de

peenne, rappelle une déléguée, a exigé du gouvernement polonais la liquidation définitive des chantiers navals de Gdansk, Szczecin et Gdynia, haut lieu du combat de la classe ouvrière polonaise ?

La politique de l'Union européenne se heurte donc à la résistance de la classe ouvrière. Dans le canton de Genève, en Suisse, une consultation populaire à l'initiative des syndicats de l'énergie établissait le

sur les biens de l'Etat et du peuple ».

Cette résistance s'exprime à tous les niveaux du mouvement ouvrier. Jan-Erik Gustafsson de Suède, a rappelé comment, après la décision de la Cour de justice européenne de condamner les syndicats suédois dans l'affaire Laval, des voix commençaient à s'élever dans les syndicats et la social-démocratie, demandant de « réexaminer les conditions de l'affiliation de la Suède à l'Union européenne ». En Turquie, déclare un syndicaliste de l'aviation civile, des débats se mènent dans le mouvement syndical sur l'adhésion à l'Union européenne, et de nombreux syndicalistes, sur la base de décennies de politique anti-ouvrière imposée par le Fonds monétaire international, s'interrogent également.

C'est donc dans tout le mouvement ouvrier, à tous les niveaux, que cette résistance se manifeste.

« Le modèle européen exige un nouveau type de syndicalisme »

Or, explique Claude Jenet de France, qui s'exprime en tant que militant syndical, « le modèle européen exige un nouveau type de syndicalisme ». Faudrait-il accepter, demande Jean-Charles Marquiset, comme le revendique la mal nommée Confédération européenne des syndicats, « une flexibilité positive » ?

Ces questions sont posées dans tous les pays. Une déléguée syndicale de l'ONEM (assurance chômage), membre du « Comité pour l'unité-Einheitskomitee » en Belgique, indique : « Notre syndicat a été divisé en trois structures — une pour la Flandres, une pour la Wallonie, une pour Bruxelles —, qui vont chacune dans une direction différente. Quant à notre direction, elle ne parle plus ni français ni néerlandais, mais la langue du management international,

Relevé de conclusions

— Adoption d'un manifeste contresigné d'ores et déjà par plus de 100 militants ouvriers de 19 pays.

— Publication d'un bulletin de compte rendu intégral des travaux de la conférence.

— Adoption d'un appel pour une conférence ouvrière européenne à Stockholm, pour le retrait du jugement de la Cour de justice européenne concernant l'usine Laval, à Vaxholm.

— Adoption d'un appel pour la libération des trois syndicalistes mineurs emprisonnés en Roumanie et soutien, par l'envoi de délégations, de la conférence nationale convoquée sur ce thème en mars prochain.

— Adoption d'une motion de solidarité avec les travailleurs et syndicalistes des entreprises Ford, à Vsevoljsk, et Avtovaz, à Togliatti (Russie).

— Décision de répondre favorablement à la proposition d'une conférence mondiale, ouverte à tous les militants et à toutes les organisations ouvrières qui cherchent à préserver leur indépendance pour aider au combat contre la guerre et l'exploitation (à Berlin, en février 2009).

son usine vers la Roumanie, 15 000 travailleurs, avec l'IG-Metall et les élus social-démocrates de la ville, ont manifesté, rythmant les discours aux cris de : « Expropriation ! » Et cette question de la nationalisation ou de la renationalisation des secteurs clés de l'industrie menacés de liquidation immédiate ne se trouve-t-elle pas posée dans toute l'Europe ? N'est-elle pas contradictoire avec les articles 87 et 88 du traité de Maastricht, qui interdisent toute « intervention de l'Etat », au nom desquels la Commission euro-

monopole d'Etat sur l'eau et l'électricité, en contradiction flagrante avec les exigences européennes dans le cadre des négociations « bilatérales », explique un militant socialiste.

A quelques semaines d'intervalle, raconte Klaus Schuller, cheminot et vice-président de la commission ouvrière du SPD de Thuringe en Allemagne, la population de Leipzig a affirmé à 80 % par référendum sa volonté de maintenir la propriété communale du logement social contre ce qu'il a appelé un véritable « hold-up

**ENTENTE
INTERNATIONALE**

La Conférence ouvrière européenne indépendante
s'est tenue les 2 et 3 février 2008 à Paris

«Le combat pour la sortie des institutions européennes, pour l'union libre des peuples d'Europe, ne fait que commencer»

l'anglais. »
Faudrait-il accepter la remise en cause des structures du mouvement ouvrier pour « l'adapter » aux exigences européennes de privatisation, de démantèlement ?
A cette question, rapporte un délégué syndical du S-Bahn (transports urbains) de Berlin, « les délégués ont répondu en se réunissant et en affirmant : nous voulons garder ensemble un seul syndicat pour combattre la privatisation et les licenciements ! ».
Même constat en Italie, où, rapporte Lorenzo Varaldo, de nombreux métallurgistes ont considéré à juste titre que la signature d'une convention collective nationale entre les fédérations et la Cofindustria avait été une victoire contre ceux, patronat et Union européenne, qui prétendaient en finir et chercher à faire signer

des accords « entreprise par entreprise ».

Le combat pour la sortie des institutions européennes, pour l'union libre des peuples d'Europe, ne fait que commencer

Alors, face à cette offensive de destruction, le combat pour la sortie des institutions européennes, pour l'union libre des peuples d'Europe, ne fait que commencer.

Le mouvement ouvrier est capable d'ouvrir une issue. Cela a été clairement exprimé dans la conférence, quand des délégués belges, francophones et flamands, membres du « Comité pour l'unité-Einheitscomitee », se sont exprimés ensemble dans leurs différentes langues pour affir-

mer : « S'il y a plusieurs peuples en Belgique, il n'y a qu'une seule classe ouvrière. Et la FGTB, dont nous sommes tous deux membres, en convoquant une première manifestation à Bruxelles de 25 000 travailleurs pour la défense de la Sécurité sociale et de nos conquêtes sociales fédérales, a pris ses responsabilités. »

Cela a été nettement exprimé également par ce syndicaliste de l'électricité du Kosovo qui déclarait : « Le Kosovo contient d'importantes ressources énergétiques. En 1999, je le dis, il n'y avait aucune hostilité entre travailleurs des différentes nationalités. Ce sont les chars de l'OTAN qui ont donné l'assaut à nos usines afin de chasser de leur travail et de leurs villes et villages 82 000 travailleurs serbes, albanais, macédoniens,

bosniaques, etc. »
Et il citait les conclusions de la conférence des militants de l'est de l'Europe, des Balkans et de l'ex-URSS, à Caçak (Serbie, 27-28 octobre 2007) : « Contre l'Union européenne, pour l'union libre des peuples de la région balkano-danubienne intégrant la reconstitution de la Fédération yougoslave sur la base du rétablissement de la propriété sociale. »

La conférence s'est conclue par le chant de l'Internationale dans toutes les langues.

**Compte rendu établi par
Dominique Ferré**

ABONNEZ-VOUS!

Je choisis la formule suivante

- Abonnement** au *Journal* de l'UCPO: 30.- / 50.- / ... *
10 numéros (pli fermé)
- Abonnement combiné** au *Journal* de l'UCPO et à *Informations Internationales*:
50.- / 80.- / ... *
10 numéros (pli fermé) et envoi bi-mensuel d'*Informations Internationales* par courrier électronique
- Adhésion** comme membre souscripteur avec abonnement au *Journal* de l'UCPO
et à *Informations Internationales*: à 100.- / 150.- / 200.- / ... *
10 numéros (pli fermé) et envoi bi-mensuel d'*Informations Internationales* par courrier électronique
- Je verse ma contribution en une fois / par semestre / par trimestre / par mois *

Nom, prénom.....

Adresse.....

Email.....

NPA, Localité.....

Date..... Signature.....

* soulignez ce qui convient

Talon à envoyer à: UCPO, case postale 1, 1211 Genève 28

Versements: CCP 12-67458-3